

Date de convocation :

Le 10 juin 2020

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 19

- de votants : 23

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission

au Représentant de l'Etat :

38_2020

Secrétaire de Séance :

Mme Virginie SOIGNEUX

OBJET :

- Proposition de membres pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt, le jeudi 18 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (19) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Gwenaëlle BEAUDON, Simon BRASSART, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sabine TROUILLET, Marie-Noëlle LALLIER, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS

Ont donné pouvoir (4) : Romain POLLART donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Fanny RICHARD donne pouvoir à Xavier LACAILLE, Michael DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Marie-Claire DELAIRE donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE

Absents (0) :

L'article 1650 du code général des impôts prévoit que, dans chaque commune de plus de 2000 habitants, il est institué une commission communale des impôts directs composée du Maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Une liste de contribuables en nombre double doit être dressée par le Conseil Municipal, les membres étant par la suite désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques.

Les membres suivants sont proposés :

Titulaires : JP LANNOY, M. BARE, V. LADRIERE, B. DELVA, AF. MARECHAL, A. MATHIEU, F. THOMAS, D. PARIS.

Suppléants : F. DUPUIITS, B. BRESSY, E. PATERNOTTE, R. TRICOT, B. CALLET, G. DUBUCQUOIS, J. BEUSCART, F. PATTOU

Il est proposé au Conseil Municipal de dresser la liste des membres de la commission communale des impôts directs.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité.**

De proposer les membres précités pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs.